



SECTION du SE-UNSA Marne
15 boulevard de la paix
BP 30149
51055 Reims Cedex
51@se-unsa.org

Reims, le 10 décembre 2019

à Monsieur l'Inspecteur d'académie-Dasen de la Marne

Objet : **mouvement des PE 2020 / circulaire postes à profil**

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

La circulaire Postes à profil pour le mouvement 2020 est parue hier. Nous avons donc pris connaissance de la nouvelle modalité d'attribution des postes qui nécessitent un passage en commission départementale et qui seront attribués sans passage par la saisie d'une fiche de vœux au mouvement. Cette modalité a au moins le mérite d'être claire : l'administration fait son marché, sans transparence aucune.

Nous nous interrogeons sur cette modalité et nous avons d'ores et déjà des remarques à vous faire.

- Ce recrutement direct sans passage au mouvement pose l'entretien comme « acte de candidature ». Nous l'avons déjà fait remarquer. **Nos collègues après l'échange qu'ils pourront avoir lors de l'entretien doivent pouvoir confirmer ensuite leur candidature.** Après un « entretien d'embauche », la possibilité de se rétracter doit exister, les conditions d'exercice sur le poste, les conditions de rémunération pouvant ne pas convenir. Il manque donc une étape de formalisation de la candidature après l'entretien. En l'état, il n'y a pas de retour en arrière possible.
- **Comment seront départagés les candidats** avec avis favorable ? Nous souhaitons que ce soit au barème.
- **Le fait d'obtenir un poste à profil empêche donc les collègues de participer au mouvement** ; ils sont donc empêchés de postuler sur d'autres postes plus classiques qui se découvriraient lors des opérations de mouvement. C'est inadmissible. Cela peut également aller à l'encontre de l'objectif visé : des collègues préféreraient se passer de la candidature sur poste à profil (cf les directions en rep+), pour se garder la possibilité de candidature sur des postes classiques, ou direction en rep ou direction classique.
- La phrase sur **la liste d'aptitude à la direction** est sibylline : les collègues qui viennent de demander leur inscription sur la liste d'aptitude et qui ne seront validés qu'en janvier peuvent-ils candidater ?
- **Certains collègues sont intéressés par plusieurs postes à profil** : il doit donc y avoir une possibilité de recueillir leur priorisation sur ces postes. Dans la circulaire, il est juste demandé de cocher les postes qui intéressent. Certains collègues peuvent aussi être amenés à demander conjointement des postes à validation len. Tout cela nous rend dubitatifs.

- La circulaire ne mentionne aucun lien pour consulter **les fiches de postes**. C'est pourtant indispensable. Nous l'avions mentionné les années passées. De même, nous réitérons notre demande que soit annexé sur la fiche de poste, les **éléments de rémunération spécifiques** : indemnitaire en particulier, ou autres éléments (HSE ...)
- Représentants des personnels, nous étions jusqu'ici amenés à discuter avec vous, **les règles du mouvement**. Ce ne sera plus le cas désormais. Les simples discussions sur les lignes de gestion qui auront lieu au rectorat ne peuvent suffire. Il serait souhaitable que les règles du mouvement soient rapidement connues de nos collègues. Nous supputons que des changements de fond auront lieu : le SE-Unsa continue à revendiquer un espace de dialogue.

La question des postes à profil fait partie des échanges que nous avons depuis plusieurs années et pour laquelle nous n'avons que rarement trouvé un consensus. Cependant, nos demandes et revendications ne sont pas irraisonnables.

L'éviction de la chaîne des opérations de mouvement des représentants des personnels élus en commission paritaire est une régression sociale inadmissible pour les collègues. **Au SE-Unsa, vous le savez, nous avons toujours fait preuve d'une attitude constructive dans l'intérêt des personnels et du service public.** Un vrai échange, avec un dialogue social de qualité permettrait de lever les ambiguïtés et de vous faire remonter les points de difficulté, comme nous l'avons toujours fait.

Nous souhaitons vivement Monsieur l'Inspecteur d'académie que vous preniez nos remarques en considération et vous prions d'agrèer, l'expression de nos cordiales salutations.



Aline Geeraerts,
Secrétaire départementale du SE-UNSA et chef de file des élus SE-UNSA à la CAPD